

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

SÉANCE AJOURNÉE (24 janvier 2011)

Une séance ajournée du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le lundi 24 janvier 2011 à 19h00, au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents les conseillers et conseillères suivants :

Julien Auclair	Sonia Quirion
Lyne Bourque	Stéphane Auclair
Daniel Fortin	Marc Grenier

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre Bégin

François Fontaine, directeur général, et Hugues Poulin, inspecteur municipal, sont aussi présents.

025-01-2011

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté après y avoir apporté les modifications signifiées et en y laissant le varia ouvert.

026-01-2011

USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU les différents problèmes rencontrés à l'usine de traitement des eaux usées;

ATTENDU QU'une rencontre doit être tenue entre la Municipalité et le MDDEP dans les plus brefs délais;

ATTENDU QUE les résultats positifs tardent dans ce dossier;

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de démontrer à la responsable du ministère du développement durable, de l'environnement et des Parcs, tous les travaux exécutés par la Municipalité dans le seul et unique but de rendre conforme l'usine de traitement des eaux usées.

QUESTIONS DU PUBLIC

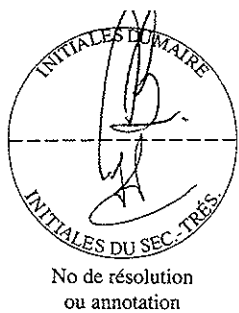
Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 19h15. Aucune intervention n'étant soulevée, la période de questions est aussitôt fermée à 19h15.

027-01-2011

RÉSOLUTION SUR L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE l'UMQ et la FQM travaillent depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement;

ATTENDU QUE l'UMQ a adopté en 2006, un plan d'action d'occupation du territoire afin de faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

ATTENDU QUE le 18 décembre 2008, le premier ministre du Québec, pour donner suite aux demandes de l'UMQ, élevait l'enjeu de l'occupation du territoire au rang des priorités ministérielles en confiant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QUE l'UMQ et la FQM plaident pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipales et qui donnera aux municipalités locales les leviers nécessaires à leur développement;

ATTENDU QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux élus municipaux et que, par extension, les schémas d'aménagement et de développement des MRC doivent être reconnus comme un outil important de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent, par délégation, l'ensemble des citoyens de ces communautés locales;

ATTENDU QUE toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins et qui appuie sa légitimité dans l'imputabilité de l'élu municipal;

ATTENDU QUE la réalisation des contrats de territoire exigera une participation financière du milieu et que le milieu municipal est le seul à posséder un pouvoir de taxation;

ATTENDU QUE les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a exprimé sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale, l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

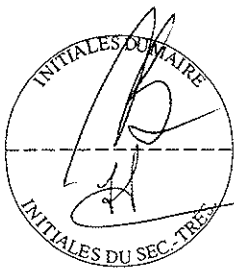
DE demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et, par délégation, des MRC, ainsi que l'importance du schéma d'aménagement et de développement;

DE demander au ministre de déposer à l'Assemblée nationale, un projet de loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui permettra aux différentes communautés de déterminer en fonction de leur réalité le territoire visé dans la mise en œuvre de cette politique;

DE demander au ministre, que la mise en œuvre de cette politique soit modulée en fonction des réalités et des priorités des milieux et qu'elle s'appuie sur le gouvernement élu le plus près du citoyen : le conseil municipal;

DE demander que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les MRC et par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR);

DE mobiliser l'ensemble des municipalités et MRC membres de l'UMQ ou de la FQM afin qu'elles adoptent la présente résolution et qu'elles en transmettent copie au premier ministre du Québec ainsi qu'au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à l'UMQ.



No de résolution
ou annotation

028-01-2011

**Procès-verbaux du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-des-Pins
DOSSIER DE LA CULTURE**

ATTENDU QUE le Conseil veut protéger le patrimoine bâti de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins;

ATTENDU QUE le Conseil désire faire la promotion des événements historiques qui ont marqué le développement de notre municipalité;

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'un comité de la culture soit mis en place afin de mettre en valeur les différents aspects de la Municipalité tels que le patrimoine bâti;

QUE le comité de la Culture soit composé de messieurs Marc Grenier et Pierre Bégin, auxquels pourront s'adjoindre d'autres représentants de la communauté;

QU'un article soit publié dans une prochaine édition du journal municipal afin de souligner la naissance du comité de la culture.

029-01-2011

PROTOCOLE D'ENTENTE – POLITIQUE FAMILIALE

ATTENDU QUE le Conseil a produit une demande pour la mise en place d'une politique familiale;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu récemment une confirmation de l'attribution d'une subvention afin de soutenir la Municipalité dans l'élaboration de sa politique familiale municipale et la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés;

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente entre la Ministre de la Famille, la Ministre responsable des Aînés et la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

030-01-2011

AVIS DE MOTION – MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME 163-2007

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE est par la présente donné par Daniel Fortin, conseiller, que le Conseil adoptera à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 189-163A-2011 : **MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME**. Ce règlement modifiera le plan d'urbanisme no 163-2007 afin de tenir compte des modifications apportées par l'article 59 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

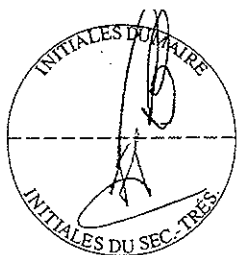
Ce règlement, s'il est adopté, décrètera les modifications au plan d'urbanisme.

031-01-2011

AVIS DE MOTION – MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 164-2007

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE est par la présente donné par Sonia Quirion, conseillère, que le Conseil adoptera à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 190-187A-2011 : **MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**. Ce règlement modifiera le règlement de zonage no 164-2007 afin de tenir compte des modifications apportées par l'article 59 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Ce règlement, s'il est adopté, décrètera les modifications au règlement de zonage.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

AVIS DE MOTION – MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 165-2007

032-01-2011

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE est par la présente donné par Lyne Bourque, conseillère, que le Conseil adoptera à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 191-165A-2011 : **MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**. Ce règlement modifiera le règlement de lotissement no 165-2007 afin de tenir compte des modifications apportées par l'article 59 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Ce règlement, s'il est adopté, décrètera les modifications au règlement de lotissement.

033-01-2011

AVIS DE MOTION – MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS 167-2007

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE est par la présente donné par Julien Auclair, conseiller, que le Conseil adoptera à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 192-167A-2011 : **MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS**. Ce règlement modifiera le règlement de permis et certificats no 167-2007 afin de tenir compte des modifications apportées par l'article 59 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Ce règlement, s'il est adopté, décrètera les modifications au règlement de permis et certificats.

034-01-2011

COMITÉ DE VIGILANCE

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins se préoccupe de la qualité de l'environnement et de la mise en valeur du milieu;

ATTENDU QUE le Conseil vise le bien-être de ses concitoyennes et de ses concitoyens en encourageant des relations de bon voisinage, en valorisant des propriétés, terrains et bâtiments propres et en veillant au respect de la réglementation municipale;

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de former un comité de vigilance au sein de la Municipalité;

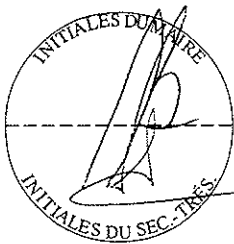
QUE ce comité se réunisse occasionnellement pour être en mesure de rendre compte au Conseil de situations permettant à la Municipalité de prendre les mesures nécessaires pour l'embellissement de son territoire ou autres correctifs susceptibles d'améliorer la qualité de vie dans le milieu;

QUE ce comité soit formé par madame Lyne Bourque ainsi que messieurs Marc Grenier et Daniel Fortin.

035-01-2011

DINER ORGANISÉ PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT- GEORGES

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur le maire à participer à un dîner organisé par la chambre de commerce de St-Georges, le jeudi 27 janvier 2011 au Georgesville, où le conférencier invité est le député fédéral monsieur Maxime Bernier.



No de résolution
ou annotation

036-01-2011

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

TROTTOIR – 30^E RUE

ATTENDU QUE pour des mesures sécurisant la 30^e Rue, il serait appréciable qu'un trottoir soit aménagé pour le secteur situé entre la 28^e Rue et la 1^{re} Avenue;

ATTENDU une construction sur cette distance s'avère onéreuse;

ATTENDU QUE la construction d'une telle infrastructure n'est pas prévue au budget d'immobilisations 2011;

Il est proposé par Sonia Quirion, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité étudie la possibilité de procéder à l'installation de bollard sur un segment de la 30^e Rue entre la 28^e Rue et la 1^{re} Avenue, afin de sécuriser les piétons et les écoliers empruntant ce secteur;

QUE le travail soit fait en concertation avec le ministère des Transports en l'informant des démarches entreprises par la Municipalité.

037-01-2011

DEMANDE DE COMMANDITE – FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-LA-PROVIDENCE

ATTENDU QUE le conseil de la Fabrique organise un dîner spaghetti le dimanche 6 février 2011 à la salle des Loisirs;

ATTENDU QUE la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Providence a déposé une demande de commandite au bureau de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Fabrique est un organisme qui œuvre dans l'intérêt général de la collectivité;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation de la politique des dons et commandites fait une recommandation favorable au Conseil;

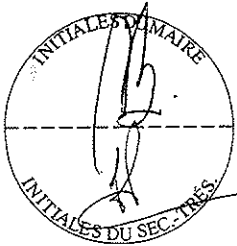
Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité verse une somme de cent (100,00\$) à la Fabrique de Notre-Dame-de-la-Providence.

038-01-2011

AVIS DE MOTION – MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME 163-2007

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE est par la présente donné par Stéphane Auclair, conseiller, que le Conseil adoptera lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 193-189A-2011 : **MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME**. Ce règlement modifiera le plan d'urbanisme no 163-2007 afin de tenir compte des modifications apportées la création d'une zone résidentielle à même une zone commerciale.

Ce règlement, s'il est adopté, décrètera les modifications au plan d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation
039-01-2011

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

AVIS DE MOTION – MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 164-2007

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE est par la présente donné par Lyne Bourque, conseillère, que le Conseil adoptera lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 194-190A-2011 : **MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**. Ce règlement modifiera le règlement de zonage no 164-2007 afin de tenir compte des modifications apportées par la création d'une zone résidentielle R-17 à même la zone commerciale C-24.

Ce règlement, s'il est adopté, décrètera les modifications au règlement de zonage.

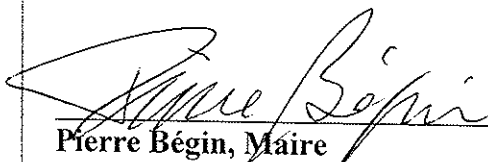
040-01-2011

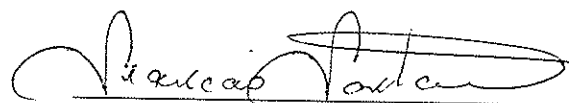
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Grenier, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.


Notes à la séance :

- 1- Une discussion porte sur les différents sujets à aborder dont la protection de vestiges pouvant se retrouver sur le tracé du prolongement de l'autoroute 73, lors de la rencontre du 2 février prochain avec les responsables du ministère des Transports de la région Chaudière-Appalaches ainsi que des personnes prévoyant y assister;
- 2- Il est mentionné que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins fait excellente figure auprès de la Régie intermunicipale de Beauce-Sud en ce qui concerne la collecte sélective;
- 3- Une demande est soumise au Conseil relativement à la participation à un souper bénéfique au profit de l'Association des Personnes Handicapées de la Chaudière le 28 février prochain; celle-ci est rejetée;
- 4- Une discussion porte sur la tenue d'activités organisées par la personne en loisirs et culture lors de la semaine de relâche, soit du 7 au 11 mars 2011;
- 5- Il est mentionné que l'Union des Municipalités du Québec procède à l'ouverture et à l'élection de deux postes d'administrateurs représentant le Caucus des municipalités locales de l'UMQ pour les mandats de 2011 à 2013, le point n'est pas retenu.


Pierre Bégin, Maire


François Fontaine, sec.-trésorier

Je, Pierre Bégin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Pierre Bégin, Maire